

*Dépôt de documents*

toutes été faites ici. Il s'agit en l'occurrence d'une annonce très importante qui aurait dû être faite ici.

**M. le Président:** Le Président, bien sûr, n'est pas censé se souvenir d'événements survenus dans cette enceinte. Mais je m'en souviens, et on a coutume, depuis longtemps, de se plaindre de temps à autre auprès du Président pour savoir s'il est opportun que le gouvernement fasse une déclaration à la Chambre, ce qui permet, en vertu du Règlement, aux deux critiques de l'opposition de déposer d'un temps égal pour répondre à la déclaration.

Les députés des deux côtés ont soutenu à différentes occasions que c'est la meilleure manière de procéder. Je dois informer les députés et le public qui écoute en ce moment que ce n'est pas un usage prévu dans un article du Règlement. Bien sûr, comme le dit toujours la présidence, si la Chambre souhaite modifier le Règlement, la présidence se conformera. Il n'y a pas d'article à cet effet, que je sache, et le député de Thunder Bay—Atikokan formule une plainte en soulevant ce point.

Le gouvernement a donné une réponse qui peut satisfaire ou non les députés, mais ce n'est pas une question de privilège ni un outrage à la Chambre. Je suggère aux députés de discuter ensemble des moyens à prendre pour que les déclarations à la Chambre soient faites aussi souvent que possible selon l'usage établi.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### VIA RAIL

#### DÉPÔT DE RÉSUMÉS DU PLAN D'ENTREPRISE ET DE BUDGETS

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les résumés du plan d'entreprise de la société VIA Rail Canada Inc., de 1989 à 1993, ainsi que des budgets d'immobilisations et de fonctionnement, de 1989.

[Traduction]

## PÉTITIONS

### RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106.8 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions portant les numéros 342-0879 à 342-0881.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

[Français]

### L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

#### PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE

**M. Louis Plamondon (Richelieu):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

\* \* \*

### PROJET DE LOI C-20

#### PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

**M. Guy Ricard (Laval):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.]

\* \* \*

[Traduction]

## PÉTITIONS

### VIA RAIL

**M. Jim Fulton (Skeena):** Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des pétitions jugées correctes quant à la forme. Les pétitionnaires, des habitants de la Colombie-Britannique, s'inquiètent des coupes que le gouverne-